Zeitschrift: Technique agricole Suisse

Herausgeber: Technique agricole Suisse

Band: 43 (1981)

Heft: 1

Rubrik: Agrama 81

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 29.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Premières informations

par Robert Ballmer, président de la Commission d'exposition



«Un succès sans précédent»: tels sont les mots qui peuvent qualifier AGRAMA 81. Plus de 150 exposants, installés sur plus de 3,5 hectares de surface d'exposition. Des chiffres qui en disent long sur l'évolution d'AGRAMA. Toutes les halles sud du Palais de Beaulieu sont retenues pour 1981. Ceci ne s'était encore jamais vu et malgré les dispositions prises nous n'avons pas pu donner satisfaction à toutes les demandes de location qui nous sont parvenues. A l'avenir, il nous faudra encore prendre d'autres dispositions.

L'exposition elle-même sera encore plus complète. Je peux dire sans exagération que tout le matériel agricole vendu en Suisse pour la plaine ou la montagne, sera présent à Lausanne, au Palais de Beaulieu du 12 février au 17 février de 09.00 h à 18.00 h. Les halles chauffées permettront une visite de la foire dans d'excellentes conditions.

Toutes les nouveautés seront présentées à AGRAMA 1981. Ce qui permettra à nos

clients de suivre l'évolution du machinisme agricole jusque dans ses plus petits détails. Les exposants, avec des stands attractifs, seront à même de vous donner tous les renseignements que vous pourriez désirer. Une exposition spéciale intitulée: «L'économie d'énergie dans l'agriculture» complétera AGRAMA 1981.

La signalisation routière sera encore améliorée et les Parkings seront suffisants pour accueillir tous les visiteurs que nous attendons.

Les CFF mettront à disposition des billets à prix réduit pour AGRAMA 1981. L'office de Tourisme de Lausanne est à la disposition de chacun pour tous renseignements ou si vous avez des problèmes d'hébergement.

Je vous signale encore que toutes les salles du Palais de Beaulieu sont mises gracieusement à la disposition de toutes sociétés ou groupements qui en feraient la demande.

Extrait du Règlement d'exposition

La Foire suisse de la machine agricole 1981 aura lieu au Palais de Beaulieu, à Lausanne, dans la période allant du 12 au 17 février 1981. Comme on le sait, cette Foire n'est organisée que tous les deux ans. Nous pensons bien faire de renseigner nos lecteurs sur quelques points du Règlement concernant cette exposition de l'Association suisse des fabricants et commerçants de machines agricoles (ASMA).

1. But de l'AGRAMA

- Donner aux milieux agricoles suisses une vue d'ensemble complète sur les machines agricoles suisses et étrangères actuellement sur le marché;
- fournir aux fabricants, importateurs et commerçants de machines agricoles l'occasion de renouer des contacts avec les acheteurs;
- permettre aux acheteurs de comparer les machines exposées, de fixer leur choix en toute connaissance de cause et de conclure leurs achats.

2. Organisation

L'AGRAMA est organisée chaque fois par l'Association suisse des fabricants et commerçants de machines agricoles (ASMA) dont le siège est à Berne.

3. Exposants

Peuvent exposer à l'AGRAMA:

- 3.1 Toutes les firmes de machines agricoles affiliées à l'ASMA.
- 3.2 L'UMA ou ses membres, conformément à la convention passée le 15.12. 1965 entre l'ASMA et l'Union des Fédérations agricoles suisses pour la machine agricoles.
- 3.3 Les maisons non affiliées à l'ASMA, fabriquant, important ou faisant le commerce de machines agricoles en Suisse. La Commission d'exposition (CE) décide librement de l'admission de maisons non affiliées à l'ASMA.
- 3.4 Les fabricants étrangers de machines agricoles n'ayant ni domicile ni représentation en Suisse, sur recommandation de leur association professionnelle nationale.
- 3.5 Fabricants et importateurs des accessoires suivants:
 - pneus pour machines agricoles et tracteurs

- chaînes à neige et tous-terrains
- cabines de tracteurs et cabines de sécurité
- appareils d'éclairage et batteries
- fils de ligature pour les presses, etc.
- lubrifiants

4. Ne sont pas admis à l'exposition

Les fabricants et importateurs de

- produits étrangers à la branche tels que par exemple les articles de ménage, les réfrigérateurs, les machines à laver, etc.
- machines agricoles qui ne sont ni fabriquées ni vendues par l'exposant et dont celui-ci n'assume ni la livraison ni le service des pièces de rechange.

Les machines agricoles, dont les fabricants suisses ou les importateurs ne sont pas affiliés à l'ASMA au moment de l'exposition, n'y sont admises en principe que si le fabricant ou l'importateur suisse au sens du chiffre 3.3 participe à l'exposition avec son propre stand — qui doit être de grandeur appropriée — et à son propre nom. La CE statue définitivement sur les exceptions. Les produits étrangers ne sont admis qu'avec le consentement de l'Importateur officiel.

5. Le délai d'inscription pour exposants est

évidemment écoulé. Il expire en principe 8 à 9 mois avant la date d'ouverture de la foire.

6. Autres informations

Le prix d'entrée pour l'exposition est de Fr.5.—. Les adolescents et les militaires paient Fr. 2.50. L'entrée est gratuite pour les épouses accompagnées de leur mari et les enfants de moins de 16 ans accompagnés de leur père ou de leur mère. Les élèves d'écoles d'agriculture visitant l'exposition en groupes et ayant commandé la carte d'entrée à l'avance sont admis gratuitement le premier et le deuxième jour de l'exposition.

Les associations, sociétés, etc. qui organisent une visite collective sont priées de commander les cartes d'entrée au moins 5 jours avant l'ouverture auprès du Secrétariat de l'ASMA, case postale 1761, 3001 Berne (ou tél. 031 - 22 61 52).

Il est interdit de remettre des cartes d'exposants aux clients.

L'AGRAMA 1981 sera ouverte tous les jours de 9 à 18 heures.

Remarque de la rédaction

Nous tenons à souligner que des stands sont chaque fois mises gratuitement à la disposition des institutions et organisations suivantes:

- FAT Station fédérale de recherches d'économie d'entreprise et de génie rural, Tänikon
- ASCA Association suisse pour l'encouragement du conseil d'exploitation en agriculture, Lindau ZH / Lausanne
- SPA Service pour la prévention des accidents dans l'agriculture, Brougg / Grange-Verney
- ASETA Association suisse pour l'équipement technique de l'agriculture, Riniken AG

Les visiteurs de l'AGRAMA ont ainsi la possibilité de se documenter sur les activités et tâches les plus importantes de ces institutions et associations.

Recommandation à l'adresse des gérants de section de l'ASETA

Publier suffisamment à l'avance la date des voyages collectifs prévus afin de pouvoir commander en temps utile les billets CFF et les billets d'entrée à l'AGRAMA. Chacun vous en saura gré!

«TECHNIQUE AGRICOLE»

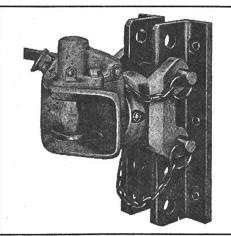
Administration: Secrétariat central de l'Association suisse pour l'équipement technique de l'agriculture — case postale, 5223 Riniken AG. Adresse postale de la Rédaction «Technique Agricole»: case 210, 5200 Brougg AG.

Régie des annonces: Annonces Hofmann SA, Case 229, 8021 Zurich, Tél. 01 - 207 73 91. Prix de l'abonnement frs. 16.50 par an. Gratuit pour les membres de l'ASETA. Paraît 15 fois par an. Droits de reproduction réservés. Imprimerie et expédition: Schill & Cie SA, 6000 Lucerne.

Le numéro 2/81 (2e numéro AGRAMA) paraîtra le 5 février 1981

Dernier jour pour les ordres d'insertion: 20 janvier 1981

Annonces Hofmann SA, Case 229, 8021 Zurich Tél. 01 - 207 73 91



Sans effort, simple et sans danger

Nouveau: Ilvrable avec télécommande

Accouplement automatique pour tracteurs agricoles

livrable en diverses exécutions.

NOUVEAU: se dételle à distance depuis la cabine du tracteur.

Le dispositif d'accouplement ROCKINGER
a fait ses preuves sur des milliers de camions de toutes marques

Veuillez m'envoyer: (Prière de marquer d'une croix ce qui convient)

des prospectus un conseiller (sans engagement de ma part)

Représentation générale WETTER + HIRSCHI SA 2504 Bienne-Mâche Poststrasse 41 Tél. 032 - 41 03 61 AGRAMA, Halle 36 Stand 33608, Otto Rieser